

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 AVRIL 2017

RAPPORT D'ACTIVITE

Présenté par Mr REDON, Secrétaire Fédéral

Comme d'habitude, ce rapport d'activité s'articule autour des 4 thématiques du SDGC :

LA CHASSE

L'objectif de mieux structurer les territoires de chasse a pu être atteint grâce à leur cartographie. Plusieurs journées de travail d'un personnel de la fédération ont été consacrées en 2016 aux mises à jour, certains territoires de chasse évoluant au cours du temps.

Une réflexion s'est engagée, cette même année, à propos du changement du logiciel utilisé actuellement, devenu obsolète. L'installation d'une nouvelle application avec formation de 2 personnels est prévue dans les prochains jours.

La sécurisation de l'acte de chasse reste l'une des actions prioritaires de votre fédération qui continue à organiser la formation obligatoire pour les chefs d'équipe et les responsables de structures de chasse ainsi que la formation facultative pour les autres chasseurs. Ainsi, en 2016, 132 personnes y ont participé, rejoignant ainsi les 3500 chasseurs déjà formés.

Une réunion « sécurité » a également été organisée par la fédération à la demande du président de la société de chasse qui a eu à déplorer un accident mortel en cours de saison de chasse, cela afin de sensibiliser ses chasseurs.

Toujours dans le domaine de la sécurité à la chasse, une réflexion s'est engagée, dès l'été 2016, sur le projet d'installation d'un cynétir, avec en préalable, la visite des sites de la fédération des chasseurs de Loire Atlantiques et de la fédération du Bas Rhin, sur 2 jours, par des élus fédéraux accompagnés d'un technicien.

A la demande des services de secours et suite à une nouvelle journée d'exercices sur la sécurité en palombières organisée en 2016, ces installations ont été recensées à partir de relevés GPS, dans le but d'améliorer l'organisation des secours en cas d'accident. Reste pour la plupart à identifier clairement les propriétaires ou responsables de ces structures.

La fédération a également comme mission d'assurer à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs, des formations dans d'autres domaines.

Ainsi, ont donc été organisées :

- La formation administrative des responsables de sociétés de chasse : 2 sessions avec 36 participants
- La formation « hygiène venaison » : 2 sessions – 49 participants
- La formation piégeage : 1 session sur 2 journées réunissant 57 futurs piégeurs agréés
- La formation « corvidés » : 3 sessions d'une demi-journée chacune, avec 67 présents
- La formation « chasse à l'arc » obligatoire pour pratiquer ce mode chasse : 2 sessions – 49 participants
- La formation aux premiers secours animée par l'UDPS 19 suivie par 11 chasseurs
- La formation des futurs gardes chasse particuliers : 1 session de 3 jours avec 13 présents

Je profite de cette occasion pour remercier l'association départementale des piégeurs et des chasseurs à l'arc ainsi que l'association régionale des chasseurs de grand gibier qui nous apportent leur aide et leurs compétences lors de certaines de ces formations.

Enfin, la formation préalable à l'examen du permis de chasser, avec une année 2016 particulièrement dense, du fait de la mise en place de l'opération « permis à 0 € » et donc de l'affluence des candidats dont on ne peut que se réjouir, même si cela a impliqué une réorganisation des services de la fédération.

Quelques chiffres :

prés de 1500 dossiers d'inscription envoyés pour un retour de 713 d'entre eux
9 sessions de formation suivies de 9 sessions d'examen réunissant 672 candidats dont 483 candidats reçus. (pour mémoire, 157 candidats reçus en 2015) et donc une charge plus importante de travail administratif et technique à laquelle il est possible de faire face grâce à l'aide précieuse de 10 bénévoles.

Un autre objectif du schéma départemental de gestion cynégétique est de promouvoir une chasse respectueuse et responsable.

La gestion des déchets de venaison est l'une des actions mises en œuvre qui participe à cet objectif.

Le système de collecte et de traitement par équarissage fonctionne maintenant depuis plusieurs années.

2 nouveaux adhérents la saison dernière, sur des bacs existants.

Pour la saison 2016-2017, on peut noter le changement d'opérateur (SECANIM au lieu de SOPA) sur la partie ouest du département ce qui a entraîné quelques ajustements dans les modalités pratiques de collecte pour les 10 bacs positionnés sur ce secteur.

SECANIM interdisant l'utilisation de sacs plastique, la fédération des chasseurs a effectué une commande groupée de sacs papier spécial équarissage à un prix d'achat réduit pour les structures de chasse concernées.

Sur la saison dernière, 126 tonnes de déchets de venaison ont été collectées pour un coût total de 56500 € dont 51000 € pris en charge par la Fédération des Chasseurs.

La gestion des espèces

Le petit gibier sédentaire

- Faisan :

Pour la 7^{ème} et dernière année, la fédération a organisé un comptage des coqs chanteurs en avril 2016, avec les 7 sociétés de chasse locales qui participaient à l'opération faisans (Chauffour, Collonges, Lioudres, Meyssac, St Bazile de Meyssac, St Julien Maumont et Végennes) plus la société de chasse de Saillac.

Au cours de cette opération, 23 coqs ont été entendus et/ou vus, soit un nombre globalement stable. Comme en 2015, aucun faisandeau n'a été lâché.

Les chasseurs de ces communes ont souhaité maintenir, pour la saison dernière, une réglementation de la chasse du faisans plus restrictive en temps de chasse et en nombre d'oiseaux à prélever par jour et par chasseur.

- Lapin :

Dans le cadre d'un Plan National d'Actions sur le lézard ocellé, la FDC 19 a réalisé une étude en partenariat avec le GMHL concernant l'aménagement des milieux favorables au lapin de garenne et au lézard ocellé sur des communes du Causse Corrèzien.

L'objectif est de renforcer les populations de lapins déjà présentes, et de ce fait les terriers utilisés comme gîte ou abri par le reptile, ce qui permet ainsi une préservation, voire un accroissement des populations du lézard sur le Causse Corrèzien.

Des garennes artificielles verront donc le jour dans les mois qui viennent sur le Causse, avec le concours de la société de chasse de St Cernin de Larche.

Ce seront les premiers aménagements réalisés dans le cadre de ce partenariat, avec un financement partagé.

- Colvert :

32 structures participent à cette opération.

2350 canetons ont été lâchés en juillet 2016.

La Fédération a organisé un comptage en janvier 2017 au cours duquel 2104 oiseaux ont été dénombrés.

- Lièvre :

Au printemps 2016, 12 circuits de comptage.

Baisse des IKA sur façade ouest et sud du département

Augmentation des IKA sur le Nord et l'Est du département

Le petit gibier migrateur

- Bécasse :

Bilan des prélèvements de la saison 2015-2016 à partir de l'analyse des 3559 carnets « bécasses » retournés sur les 4705 carnets délivrés et donc 75,64 %, soit 3 % de plus que l'année précédente.

55,6 % des chasseurs disposant d'un carnet n'ont prélevé aucun oiseau

9273 bécasses prélevées par 1581 chasseurs ayant prélevé au moins 1 bécasse soit 5,87 oiseaux prélevés par chasseur, c'est-à-dire un peu moins que l'année précédente avec 6,17 bécasses par chasseur.

62,4 % des chasseurs prélèvent entre 1 et 5 bécasses représentant 25,17 % du tableau

18,3 % prélèvent entre 5 et 10 bécasses

19,3 % prélèvent plus de 10 bécasses ce qui représente 52,18 % du tableau total

C'est au mois de novembre qu'il s'est prélevé le plus d'oiseaux avec 39 % de prélèvement suivi du mois de décembre avec 31 %.

Sur les mois de janvier et février, les prélèvements ont été plus faibles que d'habitude. En effet, la saison 2015-2016 s'est caractérisée par un passage important début novembre avec des remises bien alimentées, puis un hiver très doux qui n'a pas donné lieu à de grands mouvements migratoires supplémentaires.

En parallèle et pour la première fois, la fédération des chasseurs de la Corrèze a participé à une étude menée depuis quelques années par la région aquitaine, qui consiste à traiter un échantillon représentatif de carnets bécasse non nuls par département, soit pour la Corrèze, 500 carnets non nuls tirés au sort aléatoirement.

A partir de l'analyse de cet échantillon, deux informations essentielles ont été obtenues :
La moyenne des bécasses prélevées par chasseur sur la saison 2015-2016 qui est 5,4
L'estimation du nombre d'oiseaux tués soit 9917.
(carte FRC)

On peut constater que les résultats obtenus à partir des deux méthodes (exhaustive et par échantillon) sont quasi semblables.

La saison de chasse 2016-2017 a été marquée par une vague de froid et l'activation du protocole national « gel prolongé » qui a conduit Mr le Préfet de la Corrèze à suspendre la chasse de la bécasse pendant quelques jours.

Votre fédération contestant cette mesure isolée au sein de la région Nouvelle Aquitaine et non justifiée par des concentrations d'oiseaux et un affaiblissement des animaux, a organisé une manifestation devant la Préfecture. Cela nous a permis de rencontrer le Préfet pour lui faire part de notre désaccord.

D'ores et déjà, la fédération réfléchit à un projet de protocole départemental qui permettrait, en complément du protocole national, de collecter des éléments à différents points du département pour mieux appréhender la situation locale et donc discuter, avec toutes les parties prenantes, des mesures les mieux adaptées.

Participation de la fédération au réseau national « bécasse » :
Le service technique a effectué 5 sorties au cours desquelles 7 oiseaux ont été bagués.

Quelques résultats sur ce type de suivi :

11 oiseaux bagués en Corrèze ont été repris dans le département avec un temps de port de bague qui varie de quelques jours à 3 ans.

2 oiseaux ont été prélevés à moins de 10 kms, les 9 autres sur leurs communes de baguage.

1 bécasse baguée à Bugeat en 2014 a été reprise dans le Tarn après 2 ans de port de bague.

1 bécasse baguée à St Exupéry les Roches en 2015 a été reprise en Dordogne après 1 an de port de bague.

Quant aux oiseaux bagués hors département :

- 1 oiseau bagué en Saône et Loire a été prélevé à Péret Bel Air avec un temps de port de bague record de 9 ans et 2 mois.
 - 1 oiseau bagué dans le Jura a été prélevé à Gouilles, 80 jours après son baguage
- Enfin, pour les reprises effectuées dans des pays étrangers :
- 1 bécasse baguée en Biélorussie a été prélevée à Albignac, après 1 an et 58 jours de port de bague, en ayant parcouru 2366 kms
 - 1 oiseau bagué en Suisse a été prélevé à Troche après 48 jours de port de bague et 423 kms parcourus

- Pigeon ramier :

Un point sur la migration automnale 2016 :

Les chasseurs qui participent au réseau d'observation que la fédération a mis en place avec le concours de l'Association Corrèzienne des Paloumayres, se sont fait surprendre début octobre par un premier passage précoce et hâtif, les 6 et 7 octobre, avec 8 jours d'avance sur les années précédentes.

Le passage s'est poursuivi jusqu'au 3 novembre avec 4 autres pics de migration très marqués. Néanmoins, on a pu observer une migration intense sur certains couloirs alors que sur d'autres, elle était absente.

Statistiquement, avec un recul d'une quinzaine d'années, on peut affirmer que la migration automnale 2016 a été moyenne dans son ensemble, par rapport :

Au nombre de vols vus et travaillés : 285 par poste

Au nombre de vols posés : 82 par poste

Au nombre moyen d'oiseaux vus : 365 000 estimés sur 18 postes

Au nombre moyen d'oiseaux prélevés : 155 par poste

De plus, on a constaté que les palombes étaient assez farouches car seuls 29 % des vols vus ont été posés et seulement 1,75 palombes par vol posé ont été prélevées

Les oiseaux bleus ont donc été épargnés puisque cette année (et c'est la moyenne depuis 15 ans) 7,5 palombes ont été prélevées pour 1000 estimées.

Mais le fait marquant de la saison, après un hivernage assez quelconque, a été un déplacement d'oiseaux aussitôt la période de froid terminée. Ainsi, fin janvier et surtout durant le mois de février, des palombes sont remontées et ont stationné notamment en Haute Corrèze, là où il y avait des faînes à disposition. Les chasseurs locaux ont ainsi pu tirer des oiseaux sur la fin de saison.

La FDC 19 adhère au GIFS palombe et participe activement à ses travaux dans le cadre du suivi de la migration.

Ainsi, 1 technicien et 1 élu ont participé en novembre dernier aux comptages réalisés sur différents cols pyrénéens.

Le GIFS a organisé une réunion technique en Décembre dernier, à l'intention des fédérations de l'ancienne région Limousin, pour le rendu des résultats des dénombrements.

Nous avons participé, en mars dernier, à son assemblée générale, dans le Lot et Garonne.

Les espèces classées nuisibles

Un projet de décret récemment soumis à consultation du public, va venir modifier la réglementation :

Le terme « nuisible » va être remplacé par « susceptible d'occasionner des dommages », l'arrêté actuel de classement devrait être prolongé jusqu'au 30 juin 2019 et la durée de classement passerait de 3 à 6 ans.

Ces dispositions ne modifient pas le travail de collecte de données (notamment des dommages) par la Fédération qui devra les produire dans le 2^{ème} semestre 2018, même si ce dossier est loin de ne concerner que les chasseurs.

Courant 2016, l'administration départementale voulant essayer de régler la problématique « rat taupier » très importante sur certaines communes corréziennes, souhaitait discuter du renard prédateur du rat taupier dont les prélèvements notamment en tir d'été limitaient l'impact de cette prédation.

Les services de la fédération des chasseurs ont donc constitué un dossier argumentaire contre d'éventuelles modifications de la réglementation, en considérant que le renard à lui seul ne réglerait pas les problèmes de rats taupiers.

Depuis, les populations de rats taupiers ont très fortement chuté et le renard est toujours présent.

Le grand gibier

C'est la deuxième saison de chasse au cours de laquelle il est obligatoire d'utiliser des cartons de tir pour déclarer les prélèvements de ces 3 espèces de grand gibier.

On peut noter une assez forte progression du nombre de cartons saisis directement sur l'espace adhérent des structures de chasse, à l'issue de chaque week end.

L'envoi ou la saisie de ces cartons ne remplacent pas la déclaration des prélèvements de cerf, la centralisation et le traitement des informations étant effectués par la fédération avant transmission à l'ONCFS pour le contrôle des têtes.

Sanglier

Evolution du tableau de chasse :

Saison 2014-2015 : 2799

Saison 2015-2016 : 3500 (+25 %)

Saison 2016-2017 : 3900 (+11,42 %)

(à l'écran la courbe du tableau sur les dernières années)

Chevreuil

Evolution des attributions de plan de chasse :

Saison 2014-2015 : 9815

Saison 2015-2016 : 9543 (-2,77 %)

Saison 2016-2017 : 9710 (+1,74 %)

(courbe à l'écran)

Cerf

Evolution des attributions de plan de chasse :

Saison 2014-2015 : 1117

Saison 2015-2016 : 995 (-10,92 %)

Saison 2016-2017 : 947 (-4,82 %)

(courbe à l'écran)

Le suivi des populations de cerf a été organisé par le service technique avec l'aide des structures locales, selon les modalités habituelles :

Au printemps 2016 : les comptages au phare sur 9 circuits de la région de l'Artense

A l'automne 2016 : l'écoute au brame sur 8 secteurs regroupant 137 communes et 223 structures de chasse réalisée avec 800 participants

Sur 2016-2017, 597 demandes de plan de chasse ont été traitées par la Fédération.

Pour la première année, les demandeurs ont eu la possibilité de saisir leur demande sur internet via leur espace adhérent. 190 d'entre eux ont choisi cette possibilité.

La fédération a préparé et animé, en lien avec l'administration, 11 réunions de sous commissions de plan de chasse, soit 6 journées à l'issue desquelles des propositions d'attribution de bracelets ont été transmises à la commission départementale.

A l'issue de cette commission, c'est toujours la fédération qui assure la saisie des attributions, l'édition des arrêtés individuels et enfin la distribution des bracelets de fin mai à début juillet, avec l'aide d'un personnel en CDD saisonnier.

Pour la deuxième année, la mesure 66 du schéma départemental de gestion cynégétique, c'est-à-dire l'attribution en deux temps de bracelets de cerf, a été mise en application pour 8 structures de chasse de la Xaintrie et de l'Artense, ce qui a nécessité l'organisation de 2 réunions en janvier 2017.

Il faut rappeler que la Fédération des chasseurs de la Corrèze adhère à l'observatoire Cerf du Massif Central qui regroupe actuellement 6 départements.

Elle participe donc activement aux travaux de cet organisme dont l'objectif est notamment la défense et la promotion de cette espèce emblématique.

Au cours de l'année 2016, 3 réunions ont été organisées au cours desquelles ont été évoqués l'avenir de l'observatoire, sa valorisation au sein des nouvelles régions administratives et cynégétiques et les grands axes de travail potentiels : technique, scientifique et de communication.

Volet sanitaire

Les fédérations de chasse et plus largement le monde de la chasse s'impliquent sur ce volet sanitaire.

Au sein du réseau national de surveillance de la faune sauvage, SAGIR :

Nombre d'animaux analysés en 2016 : 23 (15 chevreuils, 3 lièvres, 2 sangliers, 1 tourterelle et 2 verdiers).

La principale cause de mortalité est toujours le polyparasitisme.

Au sein de dispositifs nationaux :

- Plan de surveillance de la tuberculose bovine

Le département de la Corrèze est toujours placé en niveau 2 de surveillance qui prévoit notamment l'analyse de prélèvements de blaireaux.

Sur 2016, 29 blaireaux analysés, tous négatifs.

- Grippe Aviaire

L'année 2016 a été particulièrement marquée par cette épidémie.

Pour le département de la Corrèze : en juillet 2016, 7 communes du sud du département ont été classées en zone de surveillance à cause d'un foyer identifié en Dordogne, avec différentes mesures dont l'interdiction de lâchers de gibier à plumes.

Décembre 2016 : de nouvelles dispositions nationales sont édictées avec le passage du risque national au niveau élevé pour H5N8 entraînant l'interdiction du transport et des lâchers de gibier à plumes sur tout le territoire national et l'interdiction de la chasse du gibier à plumes en zones de protection et en zones de surveillance .

La FDC 19 a participé à une réunion des fédérations de chasseurs, le 22 décembre 2016 à Toulouse, afin d'établir une stratégie nationale du monde cynégétique sur cette problématique.

Courant avril 2017 : passage du niveau de risque élevé au niveau de risque modéré mais interdiction des lâchers de gibier maintenue

- Plan ORSEC Maladies Animales départemental

Nous avons été associés au projet d'élaboration du plan ORSEC départemental contre les épizooties majeures : d'une part nous avons participé à 2 réunions préparatoires au cours desquelles nos remarques ont été prise en compte et d'autre part, la fédération des chasseurs est un acteur reconnu en cas de déclenchement du plan ORSEC départemental validé officiellement par le Préfet le 25 novembre 2016.

La gestion des habitats

- Prévention et indemnisations des dégâts de grand gibier

La fédération des chasseurs soutient financièrement vos actions en subventionnant vos achats de matériel de protection.

Nos services ont élaboré un modèle de convention définissant clairement les engagements du prêteur (la structure de chasse) et du bénéficiaire (l'agriculteur) que vous pouvez utiliser en cas de mise à disposition de matériel.

La fédération est aussi propriétaire de son propre stock de piquets, postes et fil qu'elle continue à prêter aux agriculteurs et aux sociétés de chasse, mais avec une nouvelle contrainte fixée depuis la saison dernière à cause du surcroît d'activité généré par le permis à 0 €, à savoir de venir récupérer le matériel à la Fédération.

En ce qui concerne la procédure d'indemnisation, la fédération a traité, en 2015-2016, 313 dossiers de dégâts. (269 en 2014-2015)

A l'écran, un camembert représentant la répartition des indemnisations par espèce.

La mise en place du protocole « sanglier » a nécessité une dizaine de déplacements sur le terrain, de techniciens ou d'élus de la fédération.

La Fédération a participé à 3 réunions, dont 2 pour le même secteur, réunissant agriculteurs et chasseurs pour régler la problématique « dégâts ».

Elle représente également les chasseurs en siégeant à la commission départementale « dégâts » : 2 réunions en 2016, au cours desquelles se sont discutés les barèmes des différentes denrées à indemniser et ont été étudiés 4 dossiers pour lesquels les réclamants avaient déposé un recours. Sur ces 4 dossiers, 1 réclamant non satisfait de la décision de la commission départementale a saisi la commission nationale.

La Fédération a défendu la proposition d'indemnisation contestée devant la CNI à Paris.

Quant au dossier de dégâts en contentieux depuis 2014 dont je vous parlais l'an dernier, il est toujours en cours.

Au travers de ces informations non exhaustives, il est facile de comprendre que l'indemnisation des dégâts est une mission importante dans l'activité fédérale, tant en travail technique qu'administratif, même si la situation départementale est relativement calme par rapport à d'autres départements.

- Agrifaune

Ce programme a été développé sur 2 zones distinctes :

La première zone à Chauffour, où 3 agriculteurs participent au réseau et ont réalisé un certain nombre d'aménagements.

C'est le cas chez mon collègue administrateur, Pascal Bruyère, par ailleurs Président de la société de chasse locale, qui expérimente, dans ses noyeraies, la mise en place de couverts végétaux qui abritent la petite faune sauvage, faisans et lièvres notamment.

Une journée de présentation de réalisations concrètes favorables à la fois à la faune sauvage et aux exploitants agricoles, a eu lieu voici 15 jours, à laquelle ont participé agriculteurs et responsables des structures de chasse des cantons de Beaulieu et Meyssac.

La deuxième zone se situe sur la commune de Juillac où, là aussi, 3 agriculteurs adhèrent à ce dispositif.

Outre la mise en place de couverts végétaux, un suivi de reliquat de pommes a été programmé afin de quantifier, à 2 mois d'intervalle pendant l'hiver, la disponibilité alimentaire pour les turdidés qui hivernent sur ce secteur.

Nous allons poursuivre ce programme avec nos partenaires que sont l'ONCFS et la Chambre d'Agriculture, à condition que cette dernière continue à missionner un personnel.

Merci Tony, sinon nous aurons des déconvenues notamment sur le plan financier.

- Participation à la politique de gestion des territoires

La Fédération des chasseurs étant reconnue comme association agréée au titre de l'environnement, ses représentants élus siègent dans différentes commissions, soit en 2016 :

CDPNAF (commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) : 12 réunions

Comité technique SAFER :

Comités de pilotage Natura 2000 : 12 réunions

Par ailleurs, elle est sollicitée pour apporter sa contribution technique sur différents projets et études d'impact :

Ainsi elle a participé, en 2016, au projet de construction par Vinci Autoroutes, sur la commune de Vitrac, d'un écopont destiné à favoriser les passages de la faune locale.

Toujours à propos d'autoroute, mais de l'A20, le Préfet a souhaité associer la fédération des chasseurs à un nouveau bilan de situation réalisé avec la DIRCO courant mars 2017, sur l'état du grillage et de la végétation, et cela pour remédier aux problèmes de cantonnement de la faune sauvage sur l'emprise autoroutière et aux risques de collisions que cela génère.

- Aménagements Maison de la Chasse et de la Nature

En plus de l'entretien courant des différentes installations, deux projets ont fait l'objet d'une étude préalable.

Il s'agit :

- d'un projet de réhabilitation et d'entretien de 5 ha de zones humides
- d'un projet de plan simple de gestion qui a pour vocation de définir les objectifs d'exploitation des 50 ha boisés de la propriété

En décembre 2016, a été réalisée la vidange de l'étang avec l'aide de l'Association des propriétaires d'étangs, de la Fédération de Pêche et de l'APPMA de Marcillac La Croisille, à qui la fédération des chasseurs renouvelle ses remerciements.

La communication

- vers les adhérents chasseurs et responsables de territoires

Nous communiquons grâce à différents moyens :

- Courriers et circulaires aux responsables de territoires mais aussi informations sur l'espace adhérent, sur le site internet fédéral actualisé régulièrement ainsi que sur la page facebook ou aussi par des échanges de SMS et de messages électroniques si nous disposons de vos coordonnées.

A propos du site internet, vous êtes de plus en plus nombreux à l'utiliser pour effectuer la validation de votre permis de chasser : 2672 en 2015-2016 contre 3272 en 2016-2017 soit une progression de 23 %

- 8 réunions de secteurs organisées en février dernier, ont été suivies par 294 structures adhérentes.

- 3 bulletins « chass info » ont été adressés en 2016, à l'ensemble des chasseurs corréziens.

Le numéro que vous avez reçu en janvier 2017 était le dernier chass info.

En effet, vos élus ont décidé de s'associer au projet d'une revue régionale.

« Chasseur en Nouvelle Aquitaine » devient donc le magazine cynégétique de la Nouvelle Aquitaine, avec 4 numéros par an, de 64 pages dont 4 pages par département réservées à l'actualité et aux informations départementales.

Le premier n° de juillet 2017 sera adressé gratuitement à tous les chasseurs corréziens qui auront la possibilité de s'abonner ou pas lors de la commande de leur validation du permis de chasser pour la saison 2017-2018. Le prix de l'abonnement est de 5 €/an et pour 4 numéros.

(visuel revue régionale à l'écran)

- Vers le grand public :

La fédération des chasseurs était présente à plusieurs manifestations :

La Fête de la Chasse à Camps, le Festival de l'Élevage à Brive, la Fête Agenda 21 à Neuvic

Les actions en matière d'éducation à la nature n'ont pas été négligées :

- 6 soirées brame du cerf à Gros Chastang avec 176 participants
- l'accueil des scolaires à la Maison de la Chasse et de la Nature : pour l'année scolaire 2015-2016 : 1053 élèves de 25 écoles primaires soit 24 journées d'animation par les techniciens

Il y a 2 ans, ici même, était évoqué le travail d'une commission nationale « Education à la Nature », pilotée par la FNC à laquelle participait un référent corrésien, notre département étant parmi les départements « pilotes » dans ce domaine.

Ce travail national a abouti notamment à la création d'un site internet, EKOLIEN, dédié à l'éducation à la Nature, qui est ouvert au grand public depuis octobre 2016.

En plus d'informations et de documents adaptés à tous publics, sur la faune, la flore, les paysages et les enjeux de préservation de nos espaces naturels, il est possible d'y découvrir les animations et accompagnements proposés par les fédérations de chasse. C'est donc une excellente vitrine de l'action du monde de la chasse dans ce domaine.

(Présentation Vidéo d'EKOLIEN)

Cette communication vers le grand public se fait également par l'intermédiaire des médias

En 2016:

- Une conférence de presse de pré ouverture de la chasse
- Un reportage sur la journée d'ouverture au sein d'une société de chasse
- Un reportage sur la chasse en palombière
- Un reportage sur les problèmes de grillages de l'A20 et de risques de collisions
- Et plus récemment deux articles dans un journal local : l'un sur l'entretien des zones humides à la Maison de la Chasse et de la Nature, l'autre sur la chasse et les jeunes avec la présentation du travail de la fédération

Actions pour enrayer la baisse du nombre de chasseurs

En plus de l'opération parrain-parrainé qui se poursuit depuis quelques années et qui permet lors de chaque saison, de récupérer quelques anciens chasseurs, l'année 2016 a vu la mise en place, comme je vous l'ai dit, de l'opération permis à 0 €.

Voici quelques chiffres qui montrent l'impact positif de ces deux actions conjuguées :
10091 chasseurs corréziens en 2016-2017 - avec 465 nouveaux chasseurs et 92 anciens chasseurs parrainés - contre 9910 en 2015-2016, soit une augmentation de 1,82 % ce qui ne s'était pas vu depuis presque 40 ans.

L'activité de la fédération présentée relativement synthétiquement dans ce compte rendu est donc toujours aussi dense et variée.

Pour nous aider à la mener à bien, nous avons donc recruté, en mai 2016, un personnel en contrat d'avenir à durée déterminée dont l'activité principale est la formation des candidats à l'examen et le suivi administratif des dossiers ainsi que la gestion des inscriptions.

Pour être le plus performant possible dans leurs activités et leurs missions, les personnels suivent régulièrement des formations.

En 2016 :

formation à l'utilisation du logiciel « dégâts de gibier » sur 1 journée, suivie par 2 salariées
stage « du changement climatique aux adaptations de la faune sauvage » sur 3 jours, suivi par 1 salarié

stage sur la « connaissance des armes de chasse », sur 3 jours, suivi par 2 salariés

stage sur le droit administratif et la chasse sur 2 jours, suivi par 1 salarié

stage sur la connaissance du loup pour mieux gérer son retour, sur 4 jours par 1 salariée

Tous les salariés ont également suivi, sur 2 jours, la formation Secouriste du Travail

A propos de formation, la fédération, en tant qu'employeur, a dû organiser, conformément à la réglementation en vigueur, les entretiens professionnels de ses 11 salariés au cours desquels un point a été fait sur les actions de formation déjà suivies, sur les compétences acquises et sur celles à renforcer. Ces entretiens se sont déroulés en décembre 2016.

Quant à la réforme territoriale avec création des nouvelles régions administratives, elle a entraîné aussi un redécoupage des régions cynégétiques avec fusion-absorption des régions Limousin et Poitou Charentes avec la région Aquitaine et création de la Région Cynégétique Nouvelle Aquitaine depuis le 1^{er} juillet 2016.

L'organisation des missions de cette nouvelle structure a généré plusieurs réunions des élus ainsi que des directeurs des 12 fédérations, la plupart au siège de la nouvelle FRC à Bordeaux.

Une dynamique intéressante pour chacune de ces 12 fédérations semble se dessiner, avec un programme d'actions finançables par la région administrative.

Il est vrai que le contexte régional est favorable, la région Nouvelle Aquitaine étant la plus grande région en nombre de chasseurs (environ 210 000) avec un poids économique de la chasse évalué à 276 M € soit 13 % du PIB national chasse (chiffres extrait de l'étude BIPE 2015)

Avant de poursuivre l'ordre du jour de cette assemblée générale, je vous propose de regarder pendant quelques minutes, les extraits d'un film réalisé par Nicolas Vanier qui s'intitule « l'Ecole Buissonnière », ce qui devrait rappeler à beaucoup d'entre nous notre apprentissage de la Nature et nos premiers émois de chasse.